

Claude MARTIN <claude.martinme@orange.fr>

Le 17 juillet 2019

Monsieur l'enquêteur,

Ne pouvant me rendre à Vouneuil sur Vienne, je vous adresse ce message.

Le terrain cadastré aujourd'hui A 460 acheté en 1992 comme terrain à bâtir est susceptible de faire l'objet d'un classement en zone naturelle selon les prescriptions du futur PLU de la commune de Vouneuil sur vienne.

Afin de vous éclairer sur mes arguments en faveur du maintien en zone constructible, je vous adresse la lettre (sans les pièces jointes) datée du 19 mai 2017 dans laquelle j'expose mes arguments auprès du Maire.

Vous trouverez également en pièce jointe la lettre reçue de la Mairie en date du 19 avril 2019 qui me signifie le futur classement en zone naturelle de mon terrain.

Vous adresse également le plan cadastral de ma parcelle.

En observant le plan cadastral on observe que mon terrain est le seul terrain non construit de la rue D15 bis.

Son classement en zone naturelle est une aberration, l'envahissement de cette parcelle par les broussailles serait une nuisance pour les propriétaires des habitations voisines.

Je compte sur votre compréhension pour faire valoir mes arguments lors de la rédaction de votre rapport d'enquête.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M MARTIN

GROAZ HIR

29860 PLOUVIEN

06 81 16 32 77